



## AVIS PUBLIC

*Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley,*

*Avis public* est donné par le soussigné, directeur général de ladite Municipalité :

Que le conseil municipal procédera à l'étude et à l'adoption de son budget ainsi que le programme de triennal d'immobilisation pour l'année financière 2023 lors d'une séance extraordinaire qui sera tenue à la salle du conseil (499 rue principale), le 20 décembre 2022 à compter de 18h30.

Donnée à Saint-Honoré-de-Shenley, ce 8 décembre 2022

Pier-Olivier Busque

Directeur général et secrétaire-trésorier

\*\*\*\*\*

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant les copies, aux endroits désignés par le Conseil, ce 8 jour du mois de décembre 2022.

Pier-Olivier Busque

Directeur général et secrétaire-trésorier